

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1262

16 mai 2014

SOMMAIRE

Bati Expansion	60532	Foyer-Arag S.A.	60530
Bel-Fa S.A.	60531	Frolan S.A.	60536
Berelco S.A.	60533	Gavina S.A.	60537
Beryl Shipping S.A.	60532	Gimirosa S.à r.l.	60536
BE Sophia Lux I	60532	Global Telecom One S.à r.l.	60534
BMV Partners S.à r.l.	60533	Globe Investments S.A.	60534
Bocampton International S.A. SPF	60532	Golfi S.A.	60536
Boggart Finances S.A.	60543	Henri GILSON SA	60536
Bond House S.A.	60531	Hofrom S.à r.l.	60535
Bonel S.A.	60534	Illimani Investments S.à r.l.	60542
BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l.	60542	I.L.L. Services S.à r.l.	60538
ColFrenchgate Holding S.à r.l.	60544	Immo-Capital S.A.	60538
Coniureare Enterprise S.A.	60568	Infocar	60537
Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l.	60541	Infocar	60576
DFR Investment S.à r.l.	60531	Info Support s.à r.l.	60539
Diversified Dynamic Strategies	60541	Inzag II S.à r.l.	60536
Eurobarbican	60538	Itom Investment S.à r.l.	60537
Fabrique d'Images S.A.	60530	Iver S.à r.l.	60542
Faenza Holding S.à r.l.	60572	JBS S.à r.l.	60537
Far East Medical Holding S.C.A.	60531	Mars Propco 5 S.à r.l.	60533
FC BC Invest S.à r.l.	60535	Mars Propco 9 S.à r.l.	60576
Figaro Coiffure S.A.	60530	Media Shop S.à r.l.	60530
Fire-Innov SA	60535	RFCL S.à r.l.	60560
First Donaim S.A.	60534	Rubbik S.A.	60575
Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder SCA SICAR	60535	Ryan Tax Services Luxembourg S.à r.l.	60552
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste	60540	Solomo365 S.à r.l.	60565

Foyer-Arag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 32.719.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mars 2014 que le Dr. Johannes KATHAN ainsi que Messieurs Marc LAUER, Paul FOHL et Claus SEILER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Monsieur Marc LAUER et le Dr. Johannes KATHAN ont été reconduits comme président respectivement vice-président du conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER-ARAG S.A.

Référence de publication: 2014038773/16.

(140044765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Fabrique d'Images S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 89.057.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juin 2013

L'Assemblée acte la démission du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014038776/16.

(140045038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Figaro Coiffure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 15.250.

Suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 21 février 2014, les mandats des administrateurs:

- Fred BORSCHIED
- Sandra BORSCHIED
- Alexandra ZILIAN

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDIT SàRL (RCS B 50956) ont été reconduits pour une période de 6 années, jusqu'à l'assemblée prévue en 2020.

Référence de publication: 2014038781/13.

(140044447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Media Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.353.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038950/9.

(140044906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Far East Medical Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 65.530.

Extrait des résolutions du gérant en date du 20 décembre 2013

Il résulte d'une résolution du Gérant Commandité du 20 décembre 2013:

- Que le siège social est transféré du 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 2 rue d'Astrid, L 1143 Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Far East Medical Holding S.C.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2014038777/14.

(140044300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Bond House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 179.497.

Die Gesellschafter (Aktionäre) der Gesellschaft haben in der am 04.03.2014 stattgefundenen außerordentliche Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abbestellung von Herrn Roel Schrijen von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied / „administrateur“ - mit sofortiger Wirkung;

2. Bestellung von Herrn Uwe Geissler als Verwaltungsratsmitglied / „administrateur“ mit sofortiger Wirkung und mit folgender Adresse 6, route de Treves, EBBC, Building B, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17 März 2014.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014038640/15.

(140044497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Bel-Fa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 64.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014038648/10.

(140045066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

DFR Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.241.200,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.694.

En vertu d'un contrat de cession daté du 20 décembre 2013, DFR Holding S.à r.l. a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à DELFIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.420.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DFR Investment S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014038735/15.

(140044875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Le bilan au 31.07.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014038645/14.

(140044829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

BE Sophia Lux I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.584.

Extrait des résolutions des associés datées du 6 mars 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Madame Johanna Kohvakka en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} mars 2014;

- de nommer:

* Monsieur Neil Fleming Ross, né le 16 novembre 1953 à Edinburgh, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 10 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} mars 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Clémentine George
Mandataire

Référence de publication: 2014038646/20.

(140044712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Beryl Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 157.272.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038651/10.

(140044311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Bocampton International S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 39.676.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014038655/10.

(140045032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Berelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.
R.C.S. Luxembourg B 166.848.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014038650/14.

(140045113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

BMV Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 158.175.

By resolution of the shareholders of the Company dated March 5th 2014:

1. The resignation of the manager Mr Ely Michel Ruimy has been acknowledged.
2. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 12 of the articles of incorporation of the Company.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolution des associés de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission du gérant, Mr Ely Michel Ruimy
2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 184 865, gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 12 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014038654/23.

(140044334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Mars Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.296.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme
Tomas Lichy
Company Director

Référence de publication: 2014038925/17.

(140044423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Bonel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.973.

Il résulte des actes de la Société que Madame Marina Padalino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 31 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BONEL S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014038657/14.

(140044977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Global Telecom One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.802.

Avec effet au 30 avril 2012, M. Ragy Soliman n'est plus gérant de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
Global Telecom One S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2014038800/13.

(140045049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Globe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.742.

Par le présent avis, il est porté à la connaissance des tiers du changement d'adresse des administrateurs suivant:

- Monsieur Stéphane WEYDERS, administrateur, demeurant professionnellement au 151, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

- Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur, demeurant professionnellement à Le Regina, 15, Boulevard des Moulins, MC-98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038801/13.

(140044795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

First Donaim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 139.264.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014038770/14.

(140044832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Fire-Innov SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.604.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014038787/14.

(140044830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

FC BC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 205.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.698.

En date du 20 juillet 2012, l'associé unique Fondations Capital I S.C.A, SICAR, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré 429 parts sociales à NOMINOË, avec siège social au 7, rue de Talleyrand, 75007 Paris, France, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Fondations Capital I S.C.A, SICAR, précité, avec 205,271 parts sociales
- NOMINOË, précité, avec 429 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038778/16.

(140045053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 171.852.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038789/10.

(140044581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Hofrom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.223.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014038829/14.

(140045112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Golfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 135.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014038811/10.

(140044357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Gimirosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.784.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014038808/10.

(140044704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Henri GILSON SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3857 Schiffflange, 25, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 78.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038815/10.

(140044719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Frolan S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.159.

Ils est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la société FROLAN SA, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 58 159, avec siège social jusqu'à ce jour au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange est dénoncé avec effet immédiat.

Cette dénonciation est faite par Lucos Consulting Sàrl, à titre d'agent domiciliaire de la société concernée.

Référence de publication: 2014038795/10.

(140044529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Inzag II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 151.604.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Inzag S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014038847/14.

(140044852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Gavina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 49.683.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 octobre 2013

L'assemblée générale prend note de la démission de Maître Jean-Marie VERLAINE de son poste d'administrateur intervenue en date du 25 octobre 2013.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Marc BODELET demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Marc BODELET terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pour GAVINA S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038805/16.

(140044910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Itom Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.771.

—
Suite aux résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société en date du 17 mars 2014, la décision suivante a été prise:

- Transfert du siège social au 13 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg à compter du 15 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itom Investment S.à r.l.

Nathalie Chevalier

Gérant B

Référence de publication: 2014038850/15.

(140044691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Infocar, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 173.773.

—
Je soussigné, Frédéric CIPOLLETTI vous informe de ma démission de mon poste d'administrateur

La démission prendra effet à partir du 17 mars 2014

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Frédéric CIPOLLETTI.

Référence de publication: 2014038860/10.

(140045102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

JBS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014038880/13.

(140044948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Immo-Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.958.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social de la société en date du 11 février 2014:

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Paola ALBANESI, née le 27 novembre 1938 à Rome et demeurant à I-00167 Rome, Via S. Bernadette n. 31 aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Gianfranco BONDOLFI.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019.

La présente nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Pour IMMO-CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038853/16.

(140045028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Eurobarbican, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.300,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 104.582.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 14 Mars 2014 que:

- L'adresse des associés a changé
- Siège social de la personne morale: 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg

Luxembourg, le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

Company Director

Référence de publication: 2014038752/16.

(140044545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

I.L.L. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.141.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 18 février 2014, l'associé unique a décidé de révoquer les gérants suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Frank BETH;
- Madame Valérie PECHON;
- Monsieur Pietro LONGO;
- Monsieur Frank PLETSCH;
- Monsieur Andrew O'SHEA;
- Monsieur Hugo FROMENT;
- Madame Nicola FOLEY;
- Monsieur Pierre CLAUDEL;
- Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN;
- Madame Ingrid CERNICCHI;
- Madame Mounira MEZIADI;
- Madame Katia CAMBON;
- Monsieur Georges SCHEUER;
- Monsieur Oliver WOLF;

- Monsieur Gérard BIRCHEN;
- Monsieur Hans DE GRAAF;
- Monsieur David CATALA;
- Monsieur Jonathan LEPAGE.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Johan DEJANS, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Hille-Paul SCHUT, né le 29 septembre 1977 à s-Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Wilfred VAN DAM, né le 22 octobre 1967 à Doornspijk (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Madame Virginie DOHOGNE;
- Monsieur Johan DEJANS;
- Monsieur Hille-Paul SCHUT;
- Monsieur Douwe TERPSTRA;
- Monsieur Joost TULKENS;
- Monsieur Wilfred VAN DAM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014038836/49.

(140044419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Info Support s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Sprinkange, 9, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.169.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf février,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude MAJERES, pédagogue, né à Ettelbruck le 07 août 1966, demeurant à L-4994 Sprinkange, 9, route de Longwy,

Et

2.- Madame Christiane GNAD, informaticienne diplômée, née à Pétange le 11 juillet 1967, demeurant à L-4994 Sprinkange, 9, route de Longwy.

Lesquels ont déclaré:

- Etre les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée INFO SUPPORT s.à r.l., ayant son siège social à L-4994 Sprinkange, 9, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 169169;

- Que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 mai 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1649 du 30 juin 2012;

- Que les statuts de la société n'ont jamais été modifiés.

- Que la société a cessé toute activité commerciale.

- Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

- Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

- Que les associés n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La société INFO SUPPORT s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.

2. Pour autant que de besoin, Madame Christiane GNAD, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés, responsable des frais des présentes.

3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de la société.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: C. MAJERES, C. GNAD, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2014. Relation: CAP/201/654. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014038859/43.

(140044980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg G 40.

Bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 2013
(exprimé en EUR)

Actif	2013	2012
D.Actif Circulant		
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	6.322,25	2.620,25
Total	6.322,25	2.620,25
Passif		
A.Capitaux Propres		
I. Capital souscrit	200.000,00	200.000,00
V. Résultats reportés	(198.644,75)	(197.347,35)
VI. Résultat de l'exercice	4.967,00	(1.297,40)
	6.322,25	6.322,25
D. DETTES NON SUBORDONNEES		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	-	1.265,00
Total	6.322,25	2.620,25

Compte de profits et pertes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013
(exprimé en EUR)

Charges	2013	2012	Produits	2012	2012
Charges brutes	33,00	1.297,40	Autres produits d'exploitation . . .	5.000,00	-
Profit de l'exercice	4.967,00	-	Perte de l'exercice	-	1.297,40
Total	5.000,00	1.297,40	Total	5.000,00	1.297,40

Affectation du Résultat de l'exercice

Report à nouveau du profit: EUR 4 967,00

Composition du Conseil d'Administration

Fondateur et Président:

Ricardo Portabella Peralta, Administrateur de sociétés, Collonge-Bellerive(Suisse)

Vice-Présidente:

Sandra Pasti, employée privée, Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

Secrétaires:

Nathalie Duval, employée privée, Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

Jean-Michel Pasti, employé privé, Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

Membre:

Rafael Jiménez Lopez, employé privé, Barcelone (Espagne)

Budget 2014
(exprimé en EUR)

Dépenses		Recettes	
Charges brutes	35,00	Autres produits d'exploitation	0,00
Profit de l'exercice	(35,00)		
Total	0,00	Total	0,00

Ricardo PORTABELLA

Fondateur

Référence de publication: 2014038790/48.

(140044905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.066.

Il résulte des résolutions signées de l'associé unique de la Société le 28 février 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant que gérant de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 28 février 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * Monsieur Jorge Perez Lozano;
- * Monsieur Robert Archbold;
- * Monsieur Manuel Ribeiro; et
- * Monsieur Jacob Mudde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014038683/24.

(140044858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Diversified Dynamic Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.416.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der Diversified Dynamic Strategies

Die Ordentliche Generalversammlung der Diversified Dynamic Strategies vom 12. März 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)

Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)

Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Herr von Storch mit Berufsadresse 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Herren Rummler und Juchem mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. März 2014.

Für Diversified Dynamic Strategies

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014038726/25.

(140044930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Iver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IVER S.à r.l.

Référence de publication: 2014038870/10.

(140044965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.688.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société

En date du 7 février 2014, les actionnaires de la Société, BRE/German Hotel Holding I S.à r.l. et Art Hotel Holding S.à r.l., ont pris la résolution suivante:

- de nommer Jean-François Bossy, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et né le 10 mai 1975, à Rocourt (Belgique), en tant que nouvel gérant de la Société (Geschäftsführer) avec effet le 7 février 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit à partir du 7 février 2014:

- Mr. Jean-François Bossy
- Ms. Solveig Diana Hoffmann
- Mr. Robert Simon
- Mr. Dennis McDonagh
- Mr. Francesco Biscarini

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014038659/24.

(140044579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Illimani Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.969.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 14 mars 2014 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 14 mars 2014:

Monsieur Yu Baodong, né le 11 octobre 1963 à Pékin, Chine, avec adresse professionnelle au 1, Austin Road West, 17th Floor, Unit 1703-1706, Kowloon, Hong Kong.

2. Re-désigner le gérant A suivant en gérant B à compter du 14 mars 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur Yumin Liu, né le 6 novembre 1963 en Chine, avec adresse professionnelle au 5251, Capital Paradise, Shunyi District, 101318, Pékin, Chine.

3. Nomination des gérants A suivants à compter du 14 mars 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur Feng Song, né le 16 août 1974 à Shandong, Chine, avec adresse professionnelle au F10, Tower C, Chemsunny World Trade Center, No. 28 Fuxingmennei Street, Xicheng District, Beijing, 100031, Chine.

Monsieur Shenglin Li, né le 28 février 1978 à Fujian, Chine, avec adresse professionnelle au F2, 95 Grayston Drive, Sandton, Johannesburg, 2196, Afrique du Sud.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Feng Song, Gérant A
- Monsieur Shenglin Li, Gérant A
- Monsieur Yumin Liu, Gérant B
- Madame Nathalie S.E. Chevalier, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie S.E. Chevalier
Gérant B

Référence de publication: 2014038840/28.

(140045064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Boggart Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.749.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-septième jour du mois de février.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Jean Pierre DAVID, retraité, né le 6 décembre 1933 à Martin Eglise (76), demeurant au 30, Avenue de l'Amandolier, CH - 1208 Genève (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Pascale Mariotti, employée privée demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit

1- que la société anonyme BOGGART FINANCES S.A., ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 90.749, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 200 du 25 février 2003 (la Société) et que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2004 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 578 du 4 juin 2004.

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation, que l'Associé Unique désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.467, en qualité de liquidateur de la Société, et que décharge pleine et entière est donnée administrateurs et commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat;

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX SA, ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 65469, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur de la Société pour l'exercice de son mandat.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pascale Mariotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 mars 2014. LAC / 2014 / 10087. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014038656/62.

(140044510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

ColFrenchgate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 185.212.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

ColFin Frenchgate Holding, LLC, a "Limited Liability Company" incorporated under the laws of Delaware, USA, registered with the Delaware Division of Corporations under the number 5487726 and whose registered office is at 2711 Centerville Road, suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware, USA (the Sole Shareholder),

hereby represented by Erwin VANDE CRUYS, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColFrenchgate Holding S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend

funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The Company's share capital is set at GBP 17,000 (seventeen thousand pounds sterling), represented by 17,000 (seventeen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked

and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail to all the shareholders at least eight days in advance of the general meetings of the shareholder(s).

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

- ColFin Frenchgate Holding, LLC	17000 Shares
Total: seventeen thousand Shares	17 000 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of seventeen thousand Pounds Sterling (GBP 17,000.-) corresponding to a share capital of seventeen thousands Pound Sterling (GBP 17,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of seventeen thousand Pounds Sterling (GBP 17,000.-) corresponds to the amount of twenty thousand five hundred eighty-five Euros and fifty-three Eurocent (EUR 20,585.53) according to the exchange rate published on XE.COM dated February 28th, 2014.

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at one (1) and SAGICAP S.A., a “Société Anonyme”, having its registered office at 1C, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 62.789, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time]; and

(b) the registered office of the Company is set at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-huit février,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ColFin Frenchgate Holding, LLC, a “Limited Liability Company” constituée sous les lois du Delaware, USA, immatriculée auprès du Registre des sociétés du Delaware sous le numéro 5487726 et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware, USA (l’Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l’Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’enregistrer les statuts suivants d’une société à responsabilité limitée qu’il déclare constituer:

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination “ColFrenchgate Holding S.à r.l.” (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l’acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l’acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l’aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d’un portefeuille d’actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d’autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d’offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission de billets à ordre, d’obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d’émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu’à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l’autorisation requise.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d’intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n’est pas restrictive. L’objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l’objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 17.000 (dix-sept mille livres sterling), représenté par 17.000 (dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfices, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

- ColFin Frenchgate Holding, LLC	17 000 Parts sociales
Total: dix-sept mille Parts Sociales	17 000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de dix-sept mille livres sterling (17.000 GBP) correspondant à un capital de dix-sept mille livres sterling (17.000 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de dix-sept mille livres sterling (17.000 GBP) correspond à la somme de vingt mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros cinquante-trois Eurocent (EUR 20.585,53) suivant le taux de change publié sur XE.COM en date du 28 février 2014.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et SAGICAP S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 1C, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 62.789, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

(b) le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg; et

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2014. Relation: LAC/2014/10795. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038096/426.

(140043907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Ryan Tax Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.184.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of February.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ryan, LLC, a limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, with its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, filed with the Secretary of State of Delaware under number 2958316,

hereby represented by Stef Oostvogels, company director, residing at Bertrange, 1, rue Spierzelt, by virtue of proxy established on February 3, 2014, attached to the present deed.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate Name and Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7.2, 7.6 and 9.1 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

"Board of Directors" has the meaning as set forth in Article 8.1.1;

"Company" has the meaning as set forth in Article 1;

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Law" has the meaning as set forth in Article 1; and

"Shareholders" means the holders of Shares and "Shareholder" means any of them.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company consists of providing tax automation, administration and recovery services, including - amongst others -acquiring and recovering tax claims for its own account. The Company shall also provide advisory and consulting services with respect thereto.

In addition, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and partnerships, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise interests, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination "Ryan Tax Services Luxembourg S.à r.l."

Art. 6. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of director, by a decision of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share Capital - Shares.

7.1 - Subscribed Share Capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares (the "Shares"). All of the Shares have a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per Share and are fully subscribed and entirely paid up.

7.2 - Modification of Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or of the General Shareholders' Meeting, in accordance with Article 9.3 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3 - Profit Participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.4 - Repurchase of Shares

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

7.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.6 - Transfer of Shares

In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a General Shareholders' Meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 8. Management.

8.1 - Appointment and Removal

8.1.1. The Company is managed by a sole director (gérant) (the "Director") or more directors (gérants) (the "Directors"). If several Directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance) (the "Board of Directors"). The Director(s) (gérant(s)) need not to be Shareholder(s).

8.1.2. The Director(s) is/are appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.3. A Director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.1.4. In the event a Director is removed or replaced or in the event a Director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.5. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

8.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the General Shareholders' Meeting fall within the competence of the Director, or in case of plurality of Directors, of the Board of Directors.

8.3 - Representation and Signatory Power

In dealing with third parties as well as in justice, the Director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

The Board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the General Shareholders' Meeting.

The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director.

The Board of Directors can discuss or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors.

In case of plurality of Directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his/her proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings.

Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Luxembourg allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.5 - Liability of Directors

The Director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 9. General Shareholders' Meeting.

9.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the General Shareholders' Meeting.

9.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

9.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote of the Shareholders, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

9.4 The holding of General Shareholders' Meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual General Shareholders' Meeting. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of June, at 16h. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The general meeting may be held abroad if, in the final and unanimous opinion of the Directors, this is required by exceptional circumstances.

Art. 11. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal Year - Annual Accounts.

12.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1 January and ends on the 31 December of the same year.

12.2 - Annual Accounts

Each year, the Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 13. Distribution of Profits.

13.1 - Profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

13.2 - Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 - Dividends

13.3.1 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 9.2 above.

13.3.2 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Director or in case of plurality of Directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the General Shareholders' Meeting in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of Articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a General Shareholders' Meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg."

Transitional Dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber:

Ryan, LLC, prenamed

1,250,000 shares

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

Resolutions of the Sole Shareholder

1. The Company will be administered by the following Directors (gérants) for an undetermined period:

a. Mr. John Linders, born on 18 October 1960 in Den Haag, the Netherlands, having his professional address at Zuidplein 160, 1077 XV Amsterdam (the Netherlands); and

b. Mr. Stef Oostvogels, born on 21 April 1962 in Brussels (Belgium), having his address at 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

2. The registered office of the Company shall be established at 26-28, rue Edward Steichen, L-2014 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

A COMPARU:

Ryan, LLC, une limited liability company, créée sous et régie par la loi de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège sociale à 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée auprès du Secrétaire de l'Etat de Delaware sous le numéro 2958316,

ici représentée par Stef Oostvogels, administrateur de sociétés, demeurant à L-8063 Bertrange, 1, rue Spierzelt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 février 2014 jointe en annexe au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7.2, 7.6 et 9.1 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

"Conseil de Gérance" a la signification prévue par l'article 8.1.1;

"Société" a la signification prévue par l'article 1;

"Assemblée Générale" signifie toute assemblée des Associés de la Société;

"Loi" a la signification prévue par l'article 1; et

"Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et "Associé" signifie l'un d'entre eux.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société consiste à fournir des services en matière d'automatisation, d'administration et de collecte fiscales, y compris - entre autres - l'acquisition et la collecte de créances fiscales pour compte propre. La Société fournira également des services de conseil et de consultance y relatif.

En plus, la Société pourra détenir des participations, sous quelques forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, acquérir par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que transférer par vente, échange ou autre moyen, des actions, obligations, reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, ainsi qu'à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut également accorder assistance, au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute société qui serait un associé direct ou indirect de la Société ou à toute société faisant partie du même groupe que la Société, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'entraîner dans une activité susceptible d'être qualifiée d'activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Ryan Tax Services Luxembourg S.à r.l."

Art. 6. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital Social - Parts Sociales.

7.1 - Capital Souscrit et Libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales (les "Parts Sociales"). Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) par Part Sociale et sont entièrement souscrites et libérées.

7.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 9.3 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3 - Participation aux Profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

7.4 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra racheter ses Parts Sociales sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

7.5 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.6 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-Associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.7 - Enregistrement de Parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 8. Management.

8.1 - Nomination et révocation

8.1.1. La Société est gérée par un gérant unique (le "Gérant") ou plusieurs gérants (les "Gérants"). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le(s) Gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

8.1.2. Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Associés.

8.1.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

8.1.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un Gérant, l'assemblée générale des Associés, pourvoiront à son remplacement.

8.1.5. Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance, en cas de pluralité de Gérants.

8.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

8.3 - Représentation et Signature Autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque Gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

En cas de Gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du Gérant et en cas de pluralité de Gérants par la signature conjointe de deux Gérants.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de Gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par procuration.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par "conférence calf via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.5 - Responsabilité des Gérants

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée Générale des Associés. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée Générale Annuelle des Associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième mardi du mois de juin, à 16h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des Comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice Social - Comptes Annuels.

12.1 - L'Exercice Social

L'année sociale commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Les Comptes Annuels

Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des Profits.

13.1 - Profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2 - Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3 - Dividendes

13.3.1 La décision de distribuer des dividendes et le montant de cette distribution sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 9.2 ci-dessus.

13.3.2 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le(les) Associé(s).

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.»

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur

Ryan, LLC, précitée

1,250,000 parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements de 100% (cent pour cent) en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolution des Associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

a. Monsieur John Linders, né le 18 octobre 1960 à Den Haag, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Zuidplein 160, 1077 XV Amsterdam (Pays-Bas); et

b. Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26-28, rue Edward Steichen, L-2014 Luxembourg.

60560

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Oostvogels et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2014. LAC/2014/6806. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037771/434.

(140043041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

RFCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 36.322.600.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.899.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

UNITED COMPANY RUSAL Plc, a company incorporated under the laws of the Island of Jersey whose registered number is 94939 and whose registered office is at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey,

hereby represented by Daniel GODINHO, paralegal, residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A that the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of RFCL S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and a share capital amounting to twenty-four billion forty-nine million nine hundred thousand Russian Roubles (RUB 24,049,900,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 176899 (the Company);

B the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 19 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1480, dated 21 June 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated 16 July 2013 and published in the Mémoria C, Recueil des Sociétés et Associations number 2332, dated 21 September 2013;

C the Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda

(1) to increase the share capital of the Company by an amount of twelve billion two hundred seventy-two million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 12,272,700,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-four billion forty-nine million nine hundred thousand Russian Roubles (RUB 24,049,900,000) represented by (i) nine hundred (900) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000.-) each, and (ii) two hundred thirty-nine thousand five hundred ninety-nine (239,599) MRPS, with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) each, to an amount of thirty-six billion three hundred twenty-two million six hundred thousand Russian Roubles (RUB 36,322,600,000.-) represented by (i) nine hundred (900) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) each, and (ii) three hundred sixty-two thousand three hundred twenty-six (362,326) MRPS, with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000.-) each;

(2) to issue, with payment of a total share premium of one billion two hundred twenty-seven million three hundred thousand Russian Roubles (RUB 1,227,300,000.-) to be allocated to the MRPS premium account of the Company (the

MRPS Premium and the MRPS Premium Account), one hundred twenty-two thousand seven hundred twenty-seven (122,727) MRPS, each of them with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000.-), having the rights and privileges set forth in the Articles and entitling to dividends in accordance with the Articles as from the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase (the New MRPS);

(3) to accept the subscription for the New MRPS for a total amount of twelve billion two hundred seventy-two million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 12,272,700,000.-), with payment of the MRPS Premium in a total amount of one billion two hundred twenty-seven million three hundred thousand Russian Roubles (RUB 1,227,300,000.-) by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable receivable of a total amount of thirteen billion five hundred million Russian Roubles (RUB 13,500,000,000.-) (the Contribution) held by the Sole Shareholder against Rusal Limited, a company incorporated under the laws of the Island of Jersey whose registered number is 90222 and whose registered office is at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, and to allocate all such New MRPS to the Sole Shareholder;

(4) to allocate the entire MRPS Premium amounting to one billion two hundred twenty-seven million three hundred thousand Russian Roubles (RUB 1,227,300,000.-) to the MRPS Premium Account of the Company;

(5) to amend article 6, paragraph 1 - Share Capital - of the Articles of the Company notably so as to reflect the resolutions to be adopted under items (1) to (4) above, which shall now read as follows:

Art. 6. Share Capital. The subscribed capital is fixed at thirty-six billion three hundred twenty-two million six hundred thousand Russian Roubles (RUB 36,322,600,000.-) represented by nine hundred (900) ordinary shares (the Ordinary Share(s)) each having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) and three hundred sixty-two thousand three hundred twenty-six (362,326) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) each having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000), all of which are fully subscribed and entirely paid up. The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and MRPS. For the sake of clarity, Shares in the present Articles shall include Ordinary Shares and MRPS and Shareholders shall include the holders of Ordinary Shares and the holders of MRPS.

(6) Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twelve billion two hundred seventy-two million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 12,272,700,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-four billion forty-nine million nine hundred thousand Russian Roubles (RUB 24,049,900,000) represented by (i) nine hundred (900) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000.-) each, and (ii) two hundred thirty-nine thousand five hundred ninety-nine (239,599) MRPS, with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) each, to an amount of thirty-six billion three hundred twenty-two million six hundred thousand Russian Roubles (RUB 36,322,600,000.-) represented by (i) nine hundred (900) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000.-) each, and (ii) three hundred sixty-two thousand three hundred twenty-six (362,326) MRPS, with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of one billion two hundred twenty-seven million three hundred thousand Russian Roubles (RUB 1,227,300,000.-) to be allocated to the MRPS premium account of the Company (the MRPS Premium and the MRPS Premium Account), one hundred twenty-two thousand seven hundred twenty-seven (122,727) MRPS, each of them with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000), having the rights and privileges set forth in the Articles and entitling to dividends in accordance with the Articles as from the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase (the New MRPS).

Subscription/Payment

There now appears Daniel GODINHO, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of the proxy above-mentioned.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, for the New MRPS for a total amount of twelve billion two hundred seventy-two million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 12,272,700,000.-), with payment of the MRPS Premium in a total amount of one billion two hundred twenty-seven million three hundred thousand Russian Roubles (RUB 1,227,300,000.-) by a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable receivable of a total amount of thirteen billion five hundred million Russian Roubles (RUB 13,500,000,000.-) (the Contribution) held by the Sole Shareholder against Rusal Limited, a company incorporated under the laws of the Island of Jersey whose registered number is 90222 and whose registered office is at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney above-mentioned, declares that the value of the Contribution of an amount of thirteen billion five hundred million Russian Roubles (RUB 13,500,000,000.-) has been certified by a report of recipient company dated 17 February 2014, signed by Mr. Stopnevich and Mr. Khaev, in their capacity as managers (gérants) of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the Company showing the accounts of the Company immediately after the Contribution, which report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney above-mentioned, declares that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the entire MRPS Premium amounting to one billion two hundred twenty-seven million three hundred thousand Russian Roubles (RUB 1,227,300,000.-) to the MRPS Premium Account of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6, paragraph 1 - Share Capital - of the Articles, which shall forthwith read as follows:

Art. 6. Share Capital. The subscribed capital is fixed at thirty-six billion three hundred twenty-two million six hundred thousand Russian Roubles (RUB 36,322,600,000.-) represented by nine hundred (900) ordinary shares (the Ordinary Share(s)) each having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) and three hundred sixty-two thousand three hundred twenty-six (362,326) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) each having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000), all of which are fully subscribed and entirely paid up. The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and MRPS. For the sake of clarity, Shares in the present Articles shall include Ordinary Shares and MRPS and Shareholders shall include the holders of Ordinary Shares and the holders of MRPS.

There being no further business the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

UNITED COMPANY RUSAL Plc, une société constituée et enregistrée à Jersey sous le numéro d'enregistrement de société 94939, dont les sièges sociaux sont à 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 0BD, îles de la Manche,

ici représentée par Mr Daniel Godinho, paralegal, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A la comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société RFCL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de vingt quatre milliards quarante-neuf millions neuf cent mille roubles russes (RUB 24.049.900.000) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.899 (la Société);

B la Société a été constituée par un acte notarié en date du 19 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1480, daté du 21 juin 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière

fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 16 juillet 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2332, daté du 21 septembre 2013;

C l'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(1) augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze milliards deux cent soixante-douze millions sept cent mille roubles russes (RUB 12.272.700.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt quatre milliards quarante neuf millions neuf cent mille roubles russes (RUB 24.049.900.000) représenté par (i) neuf cent (900) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000), et (ii) deux cent trente neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (239.599) MRPS, ayant chacune une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000) à un montant de trente-six milliards trois cent vingt-deux millions six cent mille roubles russes (RUB 36.322.600.000) représenté par neuf cent (900) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000), et (ii) trois cent soixante-deux mille trois cent vingt-six (362.326) MRPS, ayant chacune une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000);

(2) émission, avec paiement d'une prime d'émission de un milliard deux cent vingt-sept millions trois cents mille roubles russes (RUB 1.227.300.000) à allouer au compte prime d'émission MRPS de la Société (la Prime d'Emission MRPS et le Compte Prime d'Emission MRPS), cent vingt-deux mille sept cent vingt-sept (122.727) MRPS, chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000), ayant les mêmes droits et privilèges prévus dans les Statuts et ayant droit aux dividendes en conformité avec les Statuts à compter de la décision de l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital (les Nouvelles MRPS);

(3) acceptation de la souscription des Nouvelles MRPS pour un montant total de douze milliards deux cent soixante-douze millions sept cent mille roubles russes (RUB 12.272.700.000), avec un paiement de la Primes d'émission MRPS pour un montant total de un milliard deux cent vingt-sept millions trois cents mille roubles russes (RUB 1.227.300.000) par l'Associé unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de treize milliards cinq cent millions roubles russes (RUB 13.500.000.000) (la Contribution) détenue par l'Associé unique envers Rusal Limited, une société régie par les lois de l'île de Jersey, dont le numéro d'enregistrement est 99222 et ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, et d'allouer toutes ces Nouvelles MRPS à l'Associé unique.

(4) allocation de l'entièreté de la Prime d'Emission MRPS s'élevant à un milliard deux cent vingt-sept millions trois cents mille roubles russes (RUB 1.227.300.000) au Compte Prime d'Emission MRPS de la Société;

(5) modification de l'article 6, paragraphe 1 - Capital Social - des Statuts de la Société, notamment de manière à refléter les résolutions à adopter sous les points 1) et 5) ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. Le capital souscrit est fixé à trente-six milliards trois cent vingt-deux millions six cent mille roubles russes (RUB 36.322.600.000) représenté par neuf cents (900) parts sociales ordinaires (les Parts(s) Sociale(s) Ordinaire(s)), chacune d'une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100,000) et trois cent soixante-deux mille trois cent vingt-six (362.326) parts privilégiées rachetables (mandatory redeemable preferred shares) (MRPS), chacune d'une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100,000) et toutes entièrement souscrites et libérées. Le capital social peut être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales et de MRPS. Par souci de clarté, le terme Parts Sociales dans les présents Statuts comprend à la fois les Parts Sociales et les MRPS et le terme Associés comprend à la fois les porteurs de Parts Sociales et les porteurs de MRPS.

(6) divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire soussigné de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze milliards deux cent soixante-douze millions sept cent mille roubles russes (RUB 12.272.700.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt quatre milliards quarante neuf millions neuf cent mille roubles russes (RUB 24.049.900.000) représenté par (i) neuf cent (900) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000), et (ii) deux cent trente neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (239.599) MRPS, ayant chacune une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000) à un montant de trente-six milliards trois cent vingt-deux millions six cent mille roubles russes (RUB 36.322.600.000) représenté par neuf cent (900) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000), et (ii) trois cent soixante-deux mille trois cent vingt-six (362.326) MRPS, ayant chacune une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre avec paiement d'une prime d'émission de un milliard deux cent vingt-sept millions trois cents mille roubles russes (RUB 1.227.300.000) à allouer au compte prime d'émission MRPS de la Société (la Prime

d'Emission MRPS et le Compte Prime d'Emission MRPS), cent vingt-deux mille sept cent vingt-sept (122.727) MRPS, chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000), ayant les mêmes droits et privilèges prévus dans les Statuts et ayant droit aux dividendes en conformité avec les Statuts à compter de la décision de l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital (les Nouvelles MRPS).

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Daniel GODINHO, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, aux Nouvelles MRPS pour un montant total de douze milliards deux cent soixante-douze millions sept cent mille roubles russes (RUB 12.272.700.000) avec un paiement de la Prime d'Emission MRPS pour un montant total de un milliard deux cent vingt-sept millions trois cents mille roubles russes (RUB 1.227.300.000) par l'Associé unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de treize milliards cinq cent millions roubles russes (RUB 13.500.000.000) (la Contribution) détenue par l'Associé unique envers Rusal Limited, une société régie par les lois de l'île de Jersey, dont le numéro d'enregistrement est 99222 et ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey.

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport d'un montant total de treize milliards cinq cent millions roubles russes (RUB 13.500.000.000) a été certifiée par un rapport ("Report of Recipient Company") établie et signée le 17 Février 2014 par M. Stopnevich et M. Khaev, en leur qualité de gérants de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de la Société montrant le bilan de la Société immédiatement après l'Apport, lequel rapport restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné dûment autorisé ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de l'Apport a été donnée.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'allouer l'entièreté de la Prime d'Emission MRPS s'élevant à un milliard deux cent vingt-sept millions trois cents mille roubles russes (RUB 1.227.300.000) au Compte Prime d'Emission MRPS de la Société.

Quatrième résolution

En conséquences des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6, paragraphe 1 - Capital Social - des Statuts, qui devra désormais avoir la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. Le capital souscrit est fixé à trente-six milliards trois cent vingt-deux millions six cent mille roubles russes (RUB 36.322.600.000) représenté par neuf cents (900) parts sociales ordinaires (les Parts(s) Sociale(s) Ordinaire (s)), chacune d'une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100,000) et trois cent soixante-deux mille trois cent vingt-six (362.326) parts privilégiées rachetables (mandatory redeemable preferred shares) (MRPS), chacune d'une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100,000) et toutes entièrement souscrites et libérées. Le capital social peut être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales et de MRPS. Par souci de clarté, le terme Parts Sociales dans les présents Statuts comprend à la fois les Parts Sociales et les MRPS et le terme Associés comprend à la fois les porteurs de Parts Sociales et les porteurs de MRPS.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Godinho, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2014. Relation: EAC/2014/2844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014038406/266.

(140043598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Solomo365 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 285.684,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.351.

In the year two thousand and fourteen on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wychwood Capital Partners S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 21, Rue Philippe II, L-2340, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170724 (Wychwood);

SRG-Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171864;

Tarleton Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122181,

All here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal within the month of February 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Solomo365 S.à r.l." (the Company), with registered office at 64, Rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171351, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated September 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2480 dated October 5, 2012 and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated December 24, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one hundred eighty-five thousand six hundred eighty-four Euro (EUR 185.684,00) represented by one hundred eighty-five thousand six hundred eighty-four (185.684) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. All the shareholders has been convened to this meeting on February 3, 2014 though registered letters in accordance with article 15 of the bylaws and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00) in order to raise it from its present amount of one hundred eighty-five thousand six hundred eighty-four Euro (EUR 185.684,00) to two hundred eighty-five thousand six hundred eighty-four Euro (EUR 285.684,00) by creation and issuance of one hundred thousand (100.000) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vesting with the same rights and obligations of the existing shares.

V. SRG-Holdings S.à r.l., prenamed and Tarleton Holdings S.à r.l., prenamed, resolve to waive their preferential rights and to subsequently approve the subscription of the New Shares by Wychwood.

Subscription - Payment

Wychwood, though its proxyholder, declares to subscribe for the New Shares having an aggregate nominal value of one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00), by contribution in kind in the total amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Wychwood towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due (the Payment in Kind) and by contribution in cash in the total amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) (the Cash Payment and together with the Payment in Kind, the Payments).

The amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a contribution declaration of Wychwood, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Wychwood, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Wychwood, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated February 13, 2014, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

VI. Following the above, the shareholders resolve to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred eighty-five thousand six hundred eighty-four Euro (EUR 285.684,00) represented by two hundred eighty-five thousand six hundred eighty-four (285.684) shares with a par value of one Euro (EUR 1,00) each, all subscribed and fully paid-up.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Wychwood Capital Partners S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170724 (Wychwood);

SRG-Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, Rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171864;

Tarleton Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122181,

ici représentés par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé durant le mois de février 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Solomo365 S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

171351, constituée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2480 en date du 5 octobre 2012 et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire instrumentaire en date du 24 décembre 2013 qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre Euro (EUR 185.684,00) représenté par cent quatre vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre (185.684) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les associés ont été dûment convoqués en date du 3 février 2014 par courrier recommandé conformément à l'article 15 des statuts, et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence cent mille Euro (EUR 100.000,00) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre Euro (EUR 185.684,00) à deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre Euro (EUR 285.684,00) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

V. SRH Holdings S.à r.l. précitée et Tarleton Holdings S.à r.l. précitée décident de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription et d'approuver la souscription des Nouvelles Parts par Wychwood.

Souscription - Libération

Wychwood, par l'intermédiaire de son mandataire déclare souscrire aux Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale de cent mille Euro (EUR 100.000,00) et de les payer par un apport en nature d'un montant total de cinquante mille Euro (EUR 50.000,00) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Wychwood, sur la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible (la Contribution en Nature) et par contribution en numéraire d'un montant total de cinquante mille Euro (EUR 50.000,00) (la Contribution en Numéraire et ensemble avec la Contribution en Nature, les Contributions).

Le montant de cinquante mille Euro (EUR 50.000,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de Wychwood certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Wychwood par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Wychwood ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 13 février 2014, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

VI. Suite à quoi, les associés décident de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société, désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre Euro (EUR 285.684,00) représenté par deux cent quatre-vingt cinq mille six cent quatre-vingt-quatre (285.684) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014037801/169.

(140043543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Coniureare Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.827.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of January,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

there appeared:

Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the Company (the Board) pursuant to the resolutions of the Board dated December 17, 2013 (the First Resolutions) and December 18, 2013 (the Second Resolutions, and together with the First Resolutions, the Resolutions).

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 5, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N° 2168 on September 5, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on December 16, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

2. Pursuant to Article 5.2 of the Articles, the authorized capital of the Company is set at EUR 500,000,000 (five hundred million Euro) and the Board is authorized to issue 3 (three) classes of shares as follows: (i) Ordinary Shares, (ii) class A mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (the Class A Mandatory Redeemable Preferred Shares) and (iii) class B mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (the Class B Mandatory Redeemable Preferred Shares, together with the Ordinary Shares and the Class A Mandatory Redeemable Preferred Shares, shall be referred to as the Shares), with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

The Board is authorized and empowered to:

(a) increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital by issuing from time to time new Shares, and

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of new Shares and the terms and conditions of subscription and payment of the new Shares.

Each time the Board acts to render effective the increase of capital as authorized above, article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed share capital, and the Board or any person authorized by the Board shall state such amendment in the form prescribed by law.

3. Pursuant to the First Resolutions and in accordance with the Articles, the Board has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 139,911,622 (one hundred thirty-nine million nine hundred and eleven thousand six hundred twenty-two Euro), from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 139,942,622 (one hundred thirty-nine million nine hundred forty-two thousand six hundred twenty-two Euro) by the creation and issuance of:

(a) 91,285 (ninety-one thousand two hundred eighty-five) new Ordinary Shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and with the rights and obligations as set out in the Articles;

(b) 40,093,410 (forty million ninety-three thousand four hundred and ten) new Class A Mandatory Redeemable Preferred Shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, all with the rights and obligations as set out in the Articles; and

(c) 99,726,927 (ninety-nine million seven hundred twenty-six thousand nine hundred twenty-seven) new Class B Mandatory Redeemable Preferred Shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, all with the rights and obligations as set out in the Articles,

(a), (b) and (c) being collectively referred to as “the First New Shares”.

4. Pursuant to the Second Resolutions and in accordance with the Articles, the Board has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,312,774 (three million three hundred and twelve thousand seven hundred and seventy-four Euro), from the amount of EUR 139,942,622 (one hundred thirty nine million nine hundred forty two thousand six hundred twenty-two Euro) to EUR 143,255,396 (one hundred forty three million two hundred fifty five thousand three hundred ninety-six Euro), by the creation and issuance of 3,312,774 new Ordinary Shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 each and with the rights and obligations as set out in the Articles (the Second New Shares, and together with the First New Shares, the New Shares).

5. The share capital increases of the Company and the issuances of the New Shares have been approved on December 17, 2013 and December 18, 2017 pursuant to the decisions of the Board as set out in the Resolutions.

6. The first share capital increase of the Company and the issuance of the First New Shares have been subscribed and paid up by contributions in kind in an aggregate amount of EUR 139,911,622 (one hundred thirty-nine million nine hundred and eleven thousand six hundred twenty-two Euro) (the First Contributions in Kind) by those subscribers having subscribed for and paid up such First New Shares as detailed in the First Resolutions (the First Subscribers).

7. The second share capital increase of the Company and the issuance of the Second New Shares have been subscribed and paid up by contributions in kind in an aggregate amount of EUR 3,312,774 (three million three hundred and twelve thousand seven hundred and seventy-four Euro) (the Second Contributions in Kind, and together with the First Contributions in Kind, the Contributions in Kind) by the subscriber having subscribed for and paid up such Second New Shares as detailed in the Second Resolutions (the Second Subscriber, and together with the First Subscribers, the Subscribers).

8. According to Luxembourg law, valuation reports have been issued by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), i.e. Interaudit, stating inter alia that the value of the Contributions in Kind contributed to the Company corresponds at least to the aggregate nominal value of the New Shares issued in exchange for the Contributions in Kind.

9. The Contributions so made to the Company by the Subscribers have been allocated in full to the nominal share capital of the Company.

As a consequence of the above increases of the issued share capital and the issue of the New Shares, Article 5.1 and 5.2 of the Articles shall read from now on as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 143,255,396 (one hundred forty three million two hundred fifty five thousand three hundred ninety six Euro), represented as follows:

(a) 3,435,059 (three million four hundred thirty-five thousand fifty-nine) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the Ordinary Shares);

(b) 40,093,410 (forty million ninety-three thousand four hundred and ten) class A mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the Class A Mandatory Redeemable Preferred Shares); and

(c) 99,726,927 (ninety-nine million seven hundred twenty-six thousand nine hundred twenty seven) class B mandatory redeemable preferred fixed dividend shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the Class B Mandatory Redeemable Preferred Shares, together with the Ordinary Shares and the Class A Mandatory Redeemable Preferred Shares, shall be referred to as the Shares).

All the Shares are fully paid up.

5.2. The authorized capital of the Company is set at EUR 356,775,604 (three hundred fifty-six million seven hundred and seventy-five thousand six hundred and four Euro) and the Board is authorized to issue 3 (three) classes of shares as follows: (i) Ordinary Shares, (ii) Class A Mandatory Redeemable Preferred Shares and (iii) Class B Mandatory Redeemable Preferred Shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below.

The Board is authorized and empowered to:

(a) increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital by issuing from time to time new Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, and

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of new Shares and the terms and conditions of subscription and payment of the new Shares.

The above mentioned authorization will be valid for a period of five years starting on the day of the present Meeting and it may be renewed by a resolution of the extraordinary General Meeting.

Each time the Board acts to render effective the increase of capital as authorized above, the present article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed share capital, and the Board or any person authorized by the Board shall state such amendment in the form prescribed by law."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated at seven thousand euro (EUR 7.000,-).

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième janvier,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en tant que représentant du conseil d'administration de la Société (le Conseil) en vertu des résolutions du Conseil en date du 17 décembre 2013 (les Premières Résolutions) et du 18 décembre 2013 (les Deuxièmes Résolutions, et ensemble avec les Premières Résolutions, les Résolutions).

La partie comparante, agissant en la qualité susmentionnée, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société a été constituée le 5 juillet 2013 par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2168 du 5 septembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 décembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. En vertu de l'Article 5.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 500.000.000 (cinq cents millions d'Euros) et le Conseil est autorisé à émettre 3 (trois) classes d'actions comme suit: (i) Actions Ordinaires, (ii) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe A à dividende fixe et variable (les Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe A) et (iii) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe B à dividende fixe (les Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe B, ensemble avec les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe A, qui seront désignées comme les Actions), d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune.

Le Conseil est autorisé et habilité à:

(a) augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé par l'émission de nouvelles Actions de temps à autre, et

(b) fixer le lieu et la date d'émission des émissions successives des nouvelles Actions et les conditions générales relatives à la souscription et à la libération des nouvelles Actions.

Chaque fois que le Conseil prendra des mesures pour mettre en oeuvre l'augmentation de capital, tel qu'il y est autorisé ci-dessus, l'Article 5 des Statuts sera modifié en conséquence afin d'y refléter l'augmentation du capital social souscrit, et le Conseil ou toute personne habilitée par le Conseil devra déclarer cette modification sous la forme prévue par la loi.

3. En vertu des Premières Résolutions et conformément aux Statuts, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 139.911.622 (cent trente-neuf millions neuf cent onze mille six cent vingt-deux Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros) à EUR 139.942.622 (cent trente-neuf millions neuf cent quarante-deux mille six cent vingt-deux Euros), par la création et l'émission de:

(a) 91.285 (quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-cinq) nouvelles Actions Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'exposés dans les Statuts;

(b) 40.093.410 (quarante millions quatre-vingt-treize mille quatre cent dix) nouvelles Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, et ayant toutes les droits et obligations tels qu'exposés dans les Statuts; et

(c) 99.726.927 (quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt-six mille neuf cent vingt-sept) Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, et ayant toutes les droits et obligations tels qu'exposés dans les Statuts,

(a), (b) et (c) étant collectivement désignées comme "les Premières Nouvelles Actions".

4. En vertu des Deuxièmes Résolutions et conformément aux Statuts, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.312.774 (trois millions trois cent douze mille sept cent soixante-quatorze Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 139.942.622 (cent trente-neuf millions neuf cent quarante-deux mille six cent vingt-deux Euros) à EUR 143.255.396 (cent quarante-trois millions deux cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize Euros), par la création et l'émission de 3.312.774 nouvelles Actions Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'1 EUR chacune et ayant les droits et obligations tels qu'exposés dans les Statuts (les Deuxièmes Nouvelles Actions, et ensemble avec les Premières Nouvelles Actions, les Nouvelles Actions).

5. Les augmentations du capital social de la Société et les émissions des Nouvelles Actions ont été approuvées le 17 décembre 2013 et le 18 décembre 2013 en vertu des décisions du Conseil comme exposé dans les Résolutions.

6. La première augmentation du capital social de la Société et l'émission des Premières Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées par des apports en nature d'un montant total de EUR 139.911.622 (cent trente-neuf millions neuf cent onze mille six cent vingt-deux Euros) (les Premiers Apports en Nature) par ces souscripteurs ayant souscrit et libéré ces Premières Nouvelles Actions comme détaillé dans les Premières Résolutions (les Premiers Souscripteurs).

7. La deuxième augmentation du capital social de la Société et l'émission des Deuxièmes Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées par des apports en nature d'un montant total de EUR 3.312.774 (trois millions trois cent douze mille sept cent soixante-quatorze Euros) (les Deuxièmes Apports en Nature, et ensemble avec les Premiers Apports en Nature, les Apports en Nature) par le souscripteur ayant souscrit et libéré ces Deuxièmes Nouvelles Actions comme détaillé dans les Deuxièmes Résolutions (le Deuxième Souscripteur, et ensemble avec les Premiers Souscripteurs, les Souscripteurs).

8. Selon le droit luxembourgeois, les rapports d'évaluation ont été émis par un réviseur d'entreprises agréé, à savoir Interaudit, stipulant entre autres que la valeur des Apports en Nature effectués à la Société correspondent au moins à la valeur nominale totale des Nouvelles Actions émises en échange des Apports en Nature.

9. Les Apports ainsi faits à la Société par les Souscripteurs ont été affectés intégralement au capital social nominal de la Société.

En conséquence des augmentations ci-dessus du capital social émis et de l'émission des Nouvelles Actions, l'Article 5.1 et l'Article 5.2 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 143.255.396 (cent quarante-trois millions deux cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize Euros) divisé en:

(a) 3.435.059 (trois millions quatre cent trente-cinq mille cinquante-neuf) actions d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les Actions Ordinaires);

(b) 40.093.410 (quarante millions quatre-vingt-treize mille quatre cent dix) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe A à dividende fixe et variable, ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe A); et

(c) 99.726.927 (quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt-six mille neuf cent vingt-sept) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe B à dividende fixe, ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe B, qui seront désignées avec les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe A, comme les Actions).

Toutes les Actions sont entièrement libérées.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 356.775.604 (trois cent cinquante-six millions sept cent soixante-quinze mille six cent quatre Euros) et le Conseil est autorisé à émettre 3 (trois) classes d'actions comme suit: (i) Actions Ordinaires, (ii) Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe A et (iii) Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetables de Classe B, d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune. Les droits et obligations respectifs liés à chaque classe d'Actions sont exposés ci-dessous.

Le Conseil est autorisé et habilité à:

(a) augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé par l'émission de temps à autre de nouvelles Actions ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, et

(b) fixer le lieu et la date d'émission des émissions successives des nouvelles Actions et les conditions générales relatives à la souscription et à la libération des nouvelles Actions.

L'autorisation mentionnée ci-dessus sera valable pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée et elle peut être renouvelée par une résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Chaque fois que le Conseil prendra des mesures pour mettre en oeuvre l'augmentation de capital, tel qu'il y est autorisé ci-dessus, le présent article 5 des Statuts sera modifié en conséquence afin d'y refléter l'augmentation du capital social souscrit, et le Conseil ou toute personne habilitée par le Conseil devra déclarer cette modification sous la forme prévue par la loi."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014038097/224.

(140043619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Faenza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.729.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 décembre 2013 que:

1. - Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré

48 parts sociales ordinaires de classe O-I

48 parts sociales ordinaires de classe O-II

48 parts sociales ordinaires de classe O-III

48 parts sociales ordinaires de classe O-IV

48 parts sociales ordinaires de classe O-V

498 parts sociales préférentielles de classe P-I

498 parts sociales préférentielles de classe P-II

498 parts sociales préférentielles de classe P-III

498 parts sociales préférentielles de classe P-IV

498 parts sociales préférentielles de classe P-V

- Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré

56 parts sociales ordinaires de classe O-I

56 parts sociales ordinaires de classe O-II

56 parts sociales ordinaires de classe O-III

56 parts sociales ordinaires de classe O-IV

56 parts sociales ordinaires de classe O-V

544 parts sociales préférentielles de classe P-I

544 parts sociales préférentielles de classe P-II

544 parts sociales préférentielles de classe P-III

544 parts sociales préférentielles de classe P-IV

544 parts sociales préférentielles de classe P-V

- Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership a transféré

54 parts sociales ordinaires de classe O-I

54 parts sociales ordinaires de classe O-II

54 parts sociales ordinaires de classe O-III

54 parts sociales ordinaires de classe O-IV

54 parts sociales ordinaires de classe O-V

532 parts sociales préférentielles de classe P-I

532 parts sociales préférentielles de classe P-II

532 parts sociales préférentielles de classe P-III

532 parts sociales préférentielles de classe P-IV

532 parts sociales préférentielles de classe P-V

- Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré

46 parts sociales ordinaires de classe O-I

46 parts sociales ordinaires de classe O-II

46 parts sociales ordinaires de classe O-III

46 parts sociales ordinaires de classe O-IV

46 parts sociales ordinaires de classe O-V

462 parts sociales préférentielles de classe P-I
 462 parts sociales préférentielles de classe P-II
 462 parts sociales préférentielles de classe P-III
 462 parts sociales préférentielles de classe P-IV
 462 parts sociales préférentielles de classe P-V
 - Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership a transféré
 20 parts sociales ordinaires de classe O-I
 20 parts sociales ordinaires de classe O-II
 20 parts sociales ordinaires de classe O-III
 20 parts sociales ordinaires de classe O-IV
 20 parts sociales ordinaires de classe O-V
 192 parts sociales préférentielles de classe P-I
 192 parts sociales préférentielles de classe P-II
 192 parts sociales préférentielles de classe P-III
 192 parts sociales préférentielles de classe P-IV
 192 parts sociales préférentielles de classe P-V
 - Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership a transféré
 44 parts sociales ordinaires de classe O-I
 44 parts sociales ordinaires de classe O-II
 44 parts sociales ordinaires de classe O-III
 44 parts sociales ordinaires de classe O-IV
 44 parts sociales ordinaires de classe O-V
 430 parts sociales préférentielles de classe P-I
 430 parts sociales préférentielles de classe P-II
 430 parts sociales préférentielles de classe P-III
 430 parts sociales préférentielles de classe P-IV
 430 parts sociales préférentielles de classe P-V
 à

Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership, une société ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni enregistrée sous le numéro 07817913 au Registre de Commerce et des Sociétés au Royaume-Uni.

2. - Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré
 164.357 parts sociales ordinaires de classe O-I
 164.357 parts sociales ordinaires de classe O-II
 164.357 parts sociales ordinaires de classe O-III
 164.357 parts sociales ordinaires de classe O-IV
 164.357 parts sociales ordinaires de classe O-V
 1.636.208 parts sociales préférentielles de classe P-I
 1.636.208 parts sociales préférentielles de classe P-II
 1.636.208 parts sociales préférentielles de classe P-III
 1.636.208 parts sociales préférentielles de classe P-IV
 1.636.208 parts sociales préférentielles de classe P-V
 - Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré
 122.411 parts sociales ordinaires de classe O-I
 122.411 parts sociales ordinaires de classe O-II
 122.411 parts sociales ordinaires de classe O-III
 122.411 parts sociales ordinaires de classe O-IV
 122.411 parts sociales ordinaires de classe O-V
 1.218.634 parts sociales préférentielles de classe P-I
 1.218.634 parts sociales préférentielles de classe P-II
 1.218.634 parts sociales préférentielles de classe P-III
 1.218.634 parts sociales préférentielles de classe P-IV
 1.218.634 parts sociales préférentielles de classe P-V

- Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership a transféré

175.580 parts sociales ordinaires de classe O-I

175.580 parts sociales ordinaires de classe O-II

175.580 parts sociales ordinaires de classe O-III

175.580 parts sociales ordinaires de classe O-IV

175.580 parts sociales ordinaires de classe O-V

1.747.924 parts sociales préférentielles de classe P-I

1.747.924 parts sociales préférentielles de classe P-II

1.747.924 parts sociales préférentielles de classe P-III

1.747.924 parts sociales préférentielles de classe P-IV

1.747.924 parts sociales préférentielles de classe P-V

- Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré

152.524 parts sociales ordinaires de classe O-I

152.524 parts sociales ordinaires de classe O-II

152.524 parts sociales ordinaires de classe O-III

152.524 parts sociales ordinaires de classe O-IV

152.524 parts sociales ordinaires de classe O-V

1.518.416 parts sociales préférentielles de classe P-I

1.518.416 parts sociales préférentielles de classe P-II

1.518.416 parts sociales préférentielles de classe P-III

1.518.416 parts sociales préférentielles de classe P-IV

1.518.416 parts sociales préférentielles de classe P-V

- Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership a transféré

63.361 parts sociales ordinaires de classe O-I

63.361 parts sociales ordinaires de classe O-II

63.361 parts sociales ordinaires de classe O-III

63.361 parts sociales ordinaires de classe O-IV

63.361 parts sociales ordinaires de classe O-V

630.773 parts sociales préférentielles de classe P-I

630.773 parts sociales préférentielles de classe P-II

630.773 parts sociales préférentielles de classe P-III

630.773 parts sociales préférentielles de classe P-IV

630.773 parts sociales préférentielles de classe P-V

- Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership a transféré

142.345 parts sociales ordinaires de classe O-I

142.345 parts sociales ordinaires de classe O-II

142.345 parts sociales ordinaires de classe O-III

142.345 parts sociales ordinaires de classe O-IV

142.345 parts sociales ordinaires de classe O-V

1.417.081 parts sociales préférentielles de classe P-I

1.417.081 parts sociales préférentielles de classe P-II

1.417.081 parts sociales préférentielles de classe P-III

1.417.081 parts sociales préférentielles de classe P-IV

1.417.081 parts sociales préférentielles de classe P-V

à

Fifth Cinven Fund FCP-SIF, un Fonds Commun de Placement géré par la société Cinven Manco S.à r.l. ayant son siège social 7 rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 163645 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. - Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership a transféré

8.289 parts sociales ordinaires de classe O-I

8.289 parts sociales ordinaires de classe O-II

8.289 parts sociales ordinaires de classe O-III

8.289 parts sociales ordinaires de classe O-IV

8.289 parts sociales ordinaires de classe O-V
82.515 parts sociales préférentielles de classe P-I
82.515 parts sociales préférentielles de classe P-II
82.515 parts sociales préférentielles de classe P-III
82.515 parts sociales préférentielles de classe P-IV
82.515 parts sociales préférentielles de classe P-V

à

Fifth Cinven Fund FCP-SIF, un Fonds Commun de Placement géré par la société Cinven Manco S.à r.l. ayant son siège social 7 rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 163645 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Faenza Holding S.à r.l.

Marc Lamberty

Référence de publication: 2014038167/168.

(140043920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Rubbik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 92.930.

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Rubbik S.A.", ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.930,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune,

constituée originairement sous la dénomination de Whatdoweb S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 du 8 mai 2003. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 10 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2193 du 10 novembre 2009, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle, et

- 26 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 785 du 3 avril 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, comme secrétaire

L'assemblée choisit Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-1229-Luxembourg, 11, rue Bender et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1229-Luxembourg, 11, rue Bender, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2014. Relation GRE/2014/966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038414/61.

(140044073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Infocar, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 173.773.

La société PARTNERS SERVICES, ici représentée par son administrateur délégué, vous informe de sa démission immédiate de son mandat de commissaire aux comptes

La démission prendra effet à partir du 17 mars 2014

Luxembourg, le 17 mars 2014.

PARTNERS SERVICES

Signature

Référence de publication: 2014038861/13.

(140045102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Mars Propco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.300.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

Company Director

Référence de publication: 2014038926/17.

(140044422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.
